



Municipalité de Saint-Pie-de-Guire

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 22-710 RELATIF AU CODE DE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Annick Vincent, directrice générale et secrétaire- trésorière de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, QUE:

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 22-710 relatif au code de d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

DONNÉ A SAINT-PIE-DE-GUIRE CE 10 MARS 2022

Annick Vincent, directrice générale et secrétaire-trésorière